

## 2021\_CT2\_504

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds pour le réseau d'eau potable – Plateforme logistique LOSTE sise chemin des Trois Francs sur la Commune de Peyrolles-en-Provence – Parcelle AA0036**

---

Le 9 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CESARI Martine – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DESVIGNES Vincent – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – DELAVET Christian donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERCIER Arnaud donne pouvoir à RAMOND Bernard – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – VENTRON Amapola donne pouvoir à CIOT Jean-David – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Monsieur Frédéric GUINIERI** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 9 novembre 2021

06\_6\_13

#### ■ Constitution d'une servitude de passage en tréfonds pour le réseau d'eau potable – Plateforme logistique LOSTE sise chemin des Trois Francs sur la Commune de Peyrolles-en-Provence – Parcelle AA0036

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La société LOSTE TRADI-FRANCE a déposé une demande de permis de construire n° PC 013 074 20 M0036 en 2020 au service urbanisme de la Commune de Peyrolles-en-Provence, pour la création d'une plateforme logistique, sise chemin des Trois Francs. La parcelle AA0036 objet de ce permis, était traversée du nord au sud par une conduite publique d'eau potable, dont la présence bloquait la construction de l'entrepôt projeté.

Après discussions entre la société LOSTE TRADI-FRANCE, la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays d'Aix et la Société des Eaux de Marseille (délégataire du service public d'eau potable sur la Commune de Peyrolles-en-Provence), il a été convenu pour ne pas retarder les travaux de la société LOSTE TRADI-France, que celle-ci porte les travaux de dévoiement de cette conduite au sein de sa parcelle, afin de la sortir de l'emprise du futur entrepôt.

L'engagement de la société LOSTE TRADI-FRANCE à porter ces travaux de dévoiement, selon les préconisations techniques de la Métropole et de la SEM, a été entériné par un courrier de son Responsable Technique et Travaux, en date du 20 avril 2021.

Les travaux de dévoiement ont été réalisés dans les règles de l'art et dans le respect des préconisations de la Métropole et de la SEM. La canalisation a par ailleurs été réceptionnée et mise en service par la SEM au mois d'août 2021. Le plan de celle-ci est annexé au présent rapport.

Une servitude de passage en tréfonds doit être constituée pour la canalisation sur la parcelle AA0036. La Métropole Territoire du Pays d'Aix souhaite une largeur d'occupation du tréfonds de 3 mètres (soit 1,5 mètre de chaque côté de la canalisation), et que ses agents et engins, ceux de son délégataire de service public d'eau potable, et ceux de tous leurs représentants, aient accès à la canalisation et aux ouvrages qui lui sont liés (vannes, ventouses, vidanges) pour leur entretien et leur réparation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211109-2021\_CT2\_504-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2021  
Date de réception préfecture : 16/11/2021

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 14 octobre 2021.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de constituer une servitude de passage de canalisation pour un réseau d'eau potable et ses organes, sur la parcelle AA0036, propriété de LOSTE TRADI-FRANCE, au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la constitution d'une servitude de passage de canalisation pour un réseau d'eau potable et ses organes, sur la parcelle AA0036, propriété de LOSTE TRADI-FRANCE, au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays d'Aix, pour une largeur de 1,5 mètre de part et d'autre de l'axe de la canalisation, comprenant une zone *non aedificandi* et un droit de passage pour l'entretien, la réparation et le remplacement du réseau, telle qu'elle apparaît sur le plan ci-annexé.

**Article 2 :**

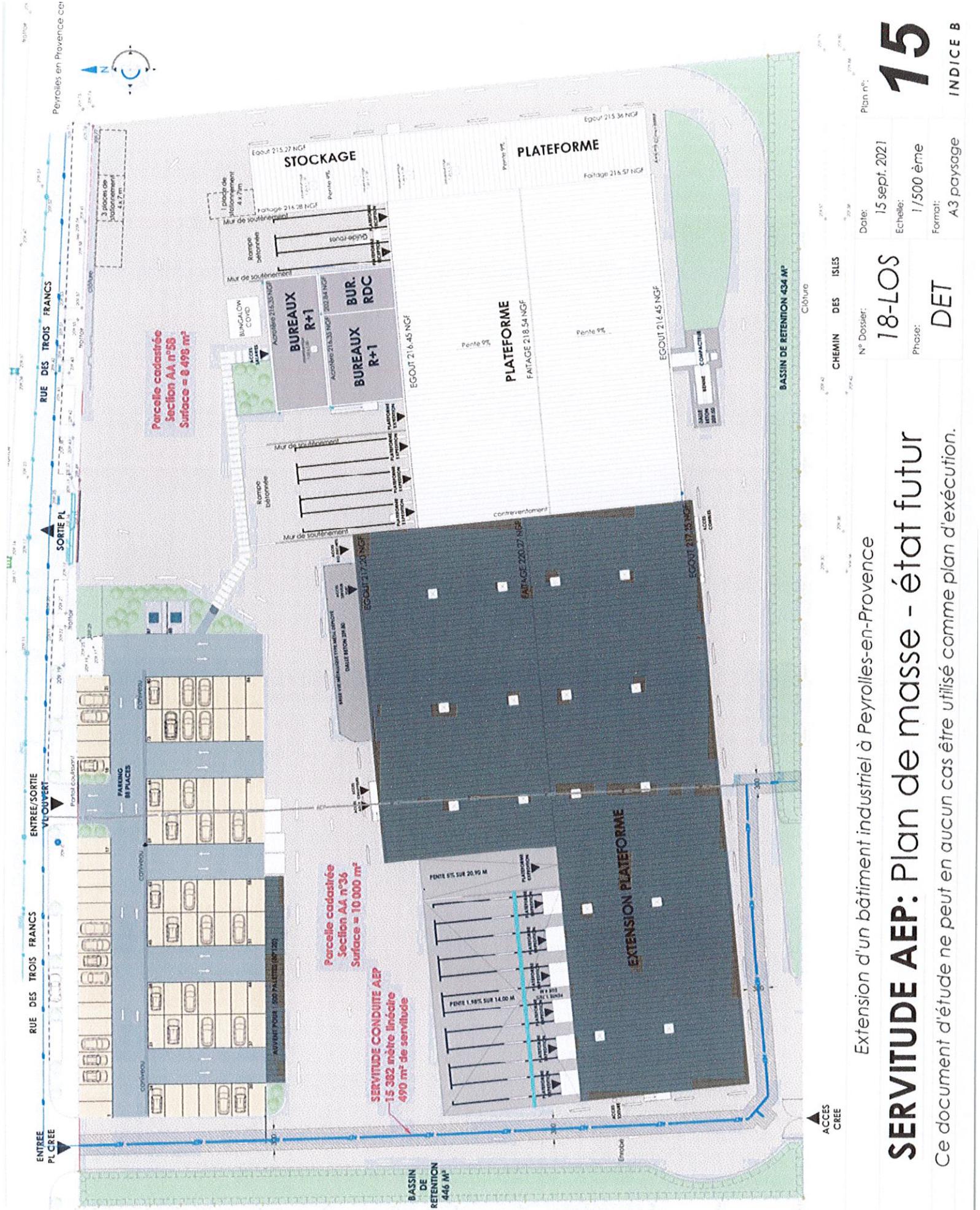
Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Article 3 :**

Les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays d'Aix.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Annexe de l'Eau – Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement : opération budgétaire 2019 200 000, nature 21531.



Extension d'un bâtiment industriel à Peyrolles-en-Provence

# SERVITUDE AEP: Plan de masse - état futur

Ce document d'étude ne peut en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution.

Plan n°: **15**  
INDICE B

N° Dossier: **18-LOS**  
Date: **15 sept. 2021**  
Phase: **DET**  
Echelle: **1/500ème**  
Format: **A3 paysage**

CHEMIN DES ISLES

ACCES CREE

Parcelle cadastrée  
Section AA n°35

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211109-2021\_CT2\_504-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2021  
Date de réception préfecture : 16/11/2021

**CAVOC** architectures

Projet: Bâtiment industriel à Peyrolles-en-Provence  
Client: Peyrolles-en-Provence (PEP)  
Date de conception: 16/11/2021  
Date de mise à jour: 16/11/2021  
Dessiné par: [Nom]

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds pour le réseau d'eau potable – Plateforme logistique LOSTE sise chemin des Trois Francs sur la Commune de Peyrolles-en-Provence – Parcelle AA0036**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 12 NOV. 2021